

ACTION URGENTE

14 MANIFESTANTS LIBÉRÉS À MANAMA

Le 14 février 2012, un juge a ordonné la libération de 14 personnes qui purgeaient des peines de six mois de prison pour avoir, entre autres, participé à un « rassemblement illégal ». Ces personnes ont été libérées sous caution et attendent maintenant la décision finale de la Cour de cassation concernant leurs peines. Celles-ci devraient prendre fin le 23 mars, soit six mois après l'arrestation des personnes concernées (23 septembre 2011).

Le 20 octobre 2011, un tribunal de première instance avait condamné ces 14 personnes – dont deux hommes et 12 femmes, trois ayant moins de 18 ans – à six mois de prison pour avoir « participé à un rassemblement illégal de plus de cinq personnes », « incité à la haine envers le régime », « agressé des policières » et « pris part à des manifestations illégales ». Ces personnes avaient été arrêtées le 23 septembre au City Center Mall de Manama, la capitale, pour avoir affiché des slogans antigouvernementaux et tenté de marcher en direction du rond-point du Conseil de coopération du Golfe (CCG) (également appelé rond-point de la Perle). Le 24 novembre 2011, la Haute Cour criminelle d'appel a confirmé les peines de six mois d'emprisonnement prononcées à l'encontre des 14 manifestants.

Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Nous continuerons à suivre la situation et à lancer des actions en cas de changement.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 346/11. Pour en savoir plus : www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/063/2011/fr.

Nom : 14 manifestants

Genre : 12 femmes, deux hommes

Informations complémentaires sur l'AU 346/11, MDE 11/009/2012, 16 février 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

